

**1. Quelle est votre position sur le projet de location court terme présenté par le Conseil municipal?**

**Lucie Desrochers**

Après avoir consulté quelque 300 citoyens du district 2 lors de mon porte-à-porte, je constate qu'environ 95% d'entre eux s'y opposent. Je suis d'accord avec eux. J'aimerais que cet usage reste dans les zones où c'est propice au commerce et où il y a une réelle acceptation sociale. Si on veut changer l'usage d'une zone pour y permettre ce genre de pratique (qui n'est pas déjà accordé dans l'ancien plan d'aménagement), ça devrait passer par un référendum.

Même si on dit que les locataires pourraient être de petites familles bien tranquilles, ce n'est jamais rassurant de ne pas savoir qui sont tes voisins, d'une semaine à l'autre. Ce n'est pas bon pour le sentiment d'appartenance et pour tisser des liens sociaux significatifs. Les gens qui sont établis à St-Donat cherchent avant tout la tranquillité d'esprit.

Il ne s'agit pas que de 125 permis de location court terme qui seront accordés si le projet sur la table est entériné, comme le prétend le maire. Il faut ajouter à ce nombre toute la location autorisée: celle des résidences principales et celle de toutes les unités de projets intégrés qui en feront la demande. En effet, le projet de règlement actuel propose d'accorder d'office à toutes les résidences de projets intégrés (par exemple, le Domaine Ouareau, Rive Gauche, etc.) le droit de louer selon une formule de style AirBnB. Dans tout Saint-Donat, à terme, ces projets intégrés représentent près de 700 unités ! Imaginez l'augmentation de l'affluence sur Ouareau, qui mettrait en péril la santé du lac et votre qualité de vie... Ceci a le potentiel de changer votre milieu de vie de façon irréversible.

Il est vrai que nous manquons de logement pour les touristes (surtout depuis la fermeture du Manoir des Laurentides et de la Cuillère à pot). Mais la location court terme n'est pas la solution. Un hôtel abordable et un retour à la formule "gîte du passant" sans cuisinière (pour augmenter la clientèle des restaurants locaux) serait à mon avis de bien meilleures options

**Mélanie Brunso**

Ma position sur le projet de location court terme présenté par le Conseil municipal est qu'il va falloir l'encadrer sérieusement. À ma connaissance, il y a plus de 400 sites de Airbnb sur le territoire de Saint-Donat qui risquent de créer un débordement majeur si ce n'est pas contrôlé. Celui-ci crée des nuisances pour les résidents et des problèmes pour l'économie locale comme les hébergements touristiques voués à cette activité. C'est un sujet crucial qui nécessite réflexion et concertation en toute transparence et honnêteté dans l'intérêt de tous.

**Guy Boucher**

Je ne suis pas en faveur des locations à court terme dû à la nuisance sonore et lumineuse possible causée au voisinage. Toutefois ces locations se font déjà sans contrôle ni encadrement. S'il y avait une réglementation, ceci devrait/pourrait permettre une meilleure gestion des plaintes avec, au besoin, amendes et suspensions de droit de location. Le projet n'est pas encore adopté mais si cela est fait et bien fait, pour protéger la quiétude du voisinage, ça pourrait ainsi être positif. Avant l'adoption, il doit y avoir plus de transparence dans les communications aux citoyens et y avoir un engagement de la ville envers le respect des règlements adoptés, en premier lieu, par la patrouille municipale suivi de la Sûreté du Québec. À la suite d'une plainte, les correctifs devraient être apportés dans l'heure qui suit.

**2. Comment voyez-vous la gestion des terrains riverains sur nos lacs qui appartiennent à la Couronne et qui sont occupés sans droit par des quais de propriétaires de second rang?**

Lucie Desrochers	Mélanie Brunso	Guy Boucher
<p>Je suis d'avis qu'il faut conserver des droits de passage publics aux lacs car ils sont un bien collectif. Les seuls quais présents sur une terre de la Couronne devraient être sous la responsabilité de la municipalité, ne pas dépasser 20m2, être sans passerelle et seulement pour des accès très brefs, sans amarrage possible. Ces quais devraient clairement être identifiés à cette fin avec une affiche sur les règles de conduite à respecter. Un quai peut être pratique pour mettre un kayak à l'eau ou pour que la patrouille nautique vienne s'y accoster et faire des vérifications d'usage. J'étudierais la possibilité d'installer des stations de nettoyage autonomes à ces endroits. J'installerais des caméras alimentées par panneaux solaires pour dissuader les contrevenants. Tous ces moyens sont de plus en plus accessibles et abordables !</p>	<p>Pour la gestion des terrains riverains sur nos lacs qui appartiennent à la Couronne et qui sont occupés sans droit par des quais de propriétaires de second rang, il faudra mettre en place des règlements pour gérer cette situation s'il n'y en a pas ou demander à la juridiction concernée d'agir ou de nous en donner les moyens .</p>	<p>Il faudrait trouver un moyen et avoir les effectifs nécessaires pour la surveillance et le contrôle des quais illégaux puisqu'ils sont sur des terres de la couronne. Les citoyens qui n'ont pas de terrain au bord de l'eau ne devraient avoir accès qu'aux rampes de mise à l'eau, ou qu'un propriétaire de terrain offrant/ayant un droit de passage fasse la demande pour avoir un seul quai pour une seule embarcation afin de pouvoir prendre ou déposer des invités sans toutefois y laisser l'embarcation en permanence. Je pense que la ville de Notre-Dame-de-la-Merci doit être approchée pour avoir une rampe de mise à l'eau sur son territoire pour désengorger et sécuriser la rampe du lac Ouareau, sur le chemin Ouareau nord.</p>

**3. Comment voyez vous le développement en montagne?**

Lucie Desrochers	Mélanie Brunso	Guy Boucher
<p>Nous devons revenir en arrière et resserrer les règles d'urbanisme. C'est d'une tristesse absolue de voir que même les sommets ne sont plus protégés et que le Ministère de L'environnement et la MRC Matawinie ont autorisé cela. Les projets intégrés sont une invention administrative pour contourner les règles, le projet du Versant Saint-Donat en est un exemple... Je fais déjà équipe avec des collaborateurs prêts à conseiller la Municipalité en matière de reboisement efficace des zones qui ont été massacrées et où l'érection de résidence n'a même pas eu lieu. J'appuierai toute initiative de renaturalisation. La Municipalité a au moins établi une bonne pratique en prenant maintenant des photos avant et après les travaux... Son directeur général m'a confié qu'il allait y avoir une surveillance de la déforestation à long terme. Je veux instaurer un échancier de suivi à long terme avec des moyens de contrôles fiables.</p>	<p>Le développement en montagne pose un certain nombre de problèmes. Premièrement, la destruction d'un écosystème crée du ruissellement et de l'érosion menant à de la pollution dans les lacs. Deuxièmement, la déforestation défigure la montagne. Troisièmement, il y a un risque pour les camions du service à incendie qui peuvent tomber en panne suite aux pentes trop importantes, ce qui engendrent des dépenses pour les réparations ou l'achat de nouveau matériel pour les contribuables. Quatrièmement, il y a un risque de feux de forêt en montagne qui pourrait être un problème majeur. Ce qui met en avant une insuffisance pour les services de sécurité qui ne sont pas équipés pour faire face à toutes ces problématiques</p>	<p>Il ne faut pas arrêter et empêcher le développement en montagne mais il faut le faire de façon responsable et équilibré. Le déboisement maximal de 30% doit être respecté et les terrains suffisamment grands pour pouvoir respecter l'environnement, les nuisances lumineuses, avoir un couvert végétale adéquat pour la rétention d'eau et le ruissellement.</p>

**4. Comment voyez-vous la menace des plantes envahissantes (vg myriophylle à épis)? Doit-on s'en préoccuper?**

<b>Lucie Desrochers</b>	<b>Mélanie Brunso</b>	
<p>La situation commande non seulement de s'en préoccuper, mais surtout d'agir. Il y a en premier lieu un travail de sensibilisation à faire auprès des citoyens. À ce jour, une quantité non négligeable de gazoline continue d'être déversée dans les lacs lors du remplissage des embarcations. Le nettoyage des bateaux doit aussi être fait de façon plus consciencieuse (en n'oubliant aucune partie, ce problème m'a aussi été rapporté et a de graves incidences). Une plus grande promotion des bonnes pratiques doit aussi être faite pour le lavage des embarcations non-motorisées. Mais au-delà de la prévention par l'éducation populaire, il y a la question des effectifs de contrôle: le personnel est bien insuffisant pour répondre au besoin actuel. Une attention spéciale devrait aussi être mise sur tous les points d'accès aux lacs possibles, ces endroits devraient être identifiés et mieux contrôlés. Pour ce qui est du lac Ouareau, on doit se préoccuper de tout ce qui se passe en amont !</p>	<p>La menace des plantes envahissantes est réelle pour la santé de nos lacs et de leur utilisation. Il faut s'en préoccuper et pour le faire, il faut mieux contrôler le lavage des bateaux motorisés mais aussi de tous les autres types d'embarcations car les algues se trouvent sur toutes les surfaces et tout le matériel qui va dans l'eau d'autres lacs contaminés. Il faut faire plus de prévention auprès de la population pour une meilleure prise de conscience</p>	<p>La menace de toutes plantes envahissantes sur tous les plans d'eau à St-Donat est une préoccupation pour tous et les mesures préventives et de contrôle mises en place en 2010 sont jusqu'à maintenant efficaces. Toutefois, l'importance du bénévolat de chacune des associations de lacs est nécessaire et primordiale. Il faut rappeler régulièrement aux riverains qu'ils sont les ambassadeurs de LEUR lac et qu'ils ont la responsabilité de s'assurer que leurs visiteurs avec kayak ou arrivant en avion soient avisés des règles en vigueur en lien avec la propreté de leurs embarcations/floteurs et exempts d'algues de toute sorte.</p>

**5. La municipalité doit-elle être plus proactive dans la protection de la bande riveraine?**

<b>Lucie Desrochers</b>	<b>Mélanie Brunso</b>	
<p>Il semble y avoir un échancier visant la caractérisation des rives. Il serait primordial que chaque riverain obtienne de la documentation détaillée sur l'importance de maintenir une bande riveraine adéquate et qu'il y ait obligation de prendre action dans un délai prescrit.</p>	<p>Pour la protection de la bande riveraine, il faut que la municipalité soit plus proactive dans sa gestion (revoir les dérogations ou les projets immobiliers au bord de l'eau) et qu'il y ait plus de prévention (vitesse, distance, comportement) pour développer une utilisation respectueuse et raisonnable des lacs.</p>	<p>Il existe déjà un plan vert à St-Donat qui inclut la protection de la bande riveraine, toutefois il faut augmenter la surveillance et le respect des règlements. Une fois de plus, les riverains doivent être informés de façon régulière sur les raisons claires et précises de la raison du respect des règlements. Une meilleure communication serait souhaitable afin de rendre fiers et responsables les propriétaires riverains pour qu'ils comprennent les conséquences environnementales à court, moyen et long terme sur leur lac résultant du non- respect des règlements. Je serais très heureux de connaître vos suggestions et recommandations pour en discuter avec le conseil municipal.</p>

**6. Considérez vous que le niveau de taxation des villégiateurs et résidents riverains de nos lacs est raisonnable eu égard aux services reçus?**

**Lucie Desrochers**

Les résidents hors du village disent profiter seulement du service de collecte sélective et de voirie. Pourtant, ils paient un large pourcentage des revenus de taxes de la Municipalité. Les résidents hors du périmètre urbain assument déjà leurs propres infrastructures sanitaires et l'approvisionnement en eau. Ils ne devraient en aucun temps avoir à payer pour les services de cette nature au village. Pourquoi ne pas investir un peu plus dans des dossiers importants pour eux tels que la protection de l'environnement ou la sensibilisation aux pratiques sécuritaires et respectueuses sur les lacs ?

Avec les revenus fonciers qu'obtient la municipalité et son taux d'endettement, je crois qu'un travail important de redressement et d'établissement des priorités, selon le contexte actuel, s'impose.

Aussi, pourquoi la Municipalité refuse-t-elle de mettre en place des mécanismes favorisant l'implication des villégiateurs dans la vie démocratique tels que permettre des séances de conseil et des consultations publiques en direct et en ligne, un registre ouvert le week-end, etc.?

Favoriser la participation du plus grand nombre au plan d'orientation stratégique de notre municipalité m'apparaît primordial.

Il semble y avoir un échéancier visant la caractérisation des rives. Il serait primordial que chaque riverain obtienne de la documentation détaillée sur l'importance de maintenir une bande riveraine adéquate et qu'il y ait obligation de prendre action dans un délai prescrit.

**Mélanie Brunso**

Le niveau de taxation des villégiateurs et résidents riverains de nos lacs est trop élevé par rapport aux services reçus en comparant avec d'autres villes. Il faut revoir la taxation pour qu'elle soit plus équilibrée et plus juste. Les répartitions du budget municipal sont à revoir. En conclusion, une consultation fréquente des citoyens me paraît nécessaire pour tous ces sujets importants qui nous concernent tous.

L'augmentation fulgurante de la valeur des propriétés et donc des comptes de taxes dépasse l'entendement et le niveau des services offerts n'a pas augmenté au même rythme. L'augmentation aurait dû (si possible) être échelonnée sur quelques années. Une fois de plus, des explications claires et en toute transparence auraient dû être communiquées aux citoyens indiquant ce qui aurait pu être fait et ce qui ne pouvait pas être fait. Il faut toutefois être réaliste, les coûts liés au ramassage des matières résiduelles, du déneigement, du chauffage, du carburant, etc., augmentent chaque année. Mais la dernière augmentation de taxe aurait dû, si autorisée par la MRC, être échelonnée.